

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

<b>1.1</b>	<b>Identificateur de produit</b> Désignation Commerciale	M-Coat B (Control # 1072 and Higher)
<b>1.2</b>	<b>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b> Utilisation Identifiée Utilisations Déconseillées	PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants Rien d'autre que ce qui précède.
<b>1.3</b>	<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b> Identification de la société  Téléphone Fax Email (personne compétente)	VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD Stroudley Road Basingstoke Hampshire RG24 8FW Royaume-Uni +44 (0) 1256 462131 +44 (0) 1256 471441 mm.uk@vishaypg.com
<b>1.4</b>	<b>Numéro d'appel d'urgence</b> Tél. d'urgence Langues parlées	(00-1) 703-527-3887 CHEMTREC (24 heures) Toutes les langues européennes officielles.

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>2.1</b>	<b>Classification de la substance ou du mélange</b>	
<b>2.1.1</b>	<b>Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)</b>	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 Carc. 1B; H350
<b>2.2</b>	<b>Éléments d'étiquetage</b> Désignation Commerciale Contient:  Pictogramme(s) de Danger	M-Coat B (Control # 1072 and Higher) Formaldéhyde  
	Mention(s) d'Avertissement	DANGER
	Mention(s) de Danger	H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H350: Peut provoquer le cancer.
	Conseil(s) de Prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P261: Éviter de respirer vapeurs. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P304+P341: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Information supplémentaire

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208: Contient: Formaldéhyde. Peut déclencher une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Rien de connu.

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

3.1 Substances Non applicable

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Méthyléthylcétone <sup>^*</sup>	<74	78-93-3	201-159-0	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066
Formaldéhyde <sup>^</sup>	<0.13	50-00-0	200-001-8	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 3; H331 Muta. 2; H341 Carc. 1B; H350 <b>Limite de concentration spécifique</b> Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 % Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 25 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 % Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,2 % Skin Irrit. 2; H315: 5 % ≤ C < 25 %

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le chapitre 16. <sup>^</sup>Substance avec une valeur limite d'exposition nationale. <sup>\*</sup>Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires.

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS**



4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE

Contact avec la Peau	ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau à la victime. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas induire de vomissement sauf sur recommandation d'un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
<b>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut causer le cancer. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut produire une réaction allergique chez les personnes déjà sensibilisées.
<b>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Traiter symptomatiquement.
Instructions pour le Médecin:	EN CAS D'INGESTION: Le produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer une pneumonie chimique

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>5.1 Moyens d'extinction</b>	
Moyens d'Extinction Appropriés	Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau.
<b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone. Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts, dans les caves et dans les fosses et tranchées de travail; les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme. Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts, dans les caves et dans les fosses et tranchées de travail; les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. Peut former des peroxydes explosifs.
<b>5.3 Conseils aux pompiers</b>	Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Précaution - Les déversements peuvent être glissants. Assurer une ventilation adéquate. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas respirer les vapeurs.
<b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Eliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux
- 6.4 Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8, 13

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Peut former un mélange explosif avec l'air, particulièrement dans un espace clos. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. Éviter tout contact. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités** Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Peut former un mélange explosif avec l'air, particulièrement dans un espace clos. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe.
- Température de stockage: Ambiante.  
 Temps limite de stockage: Stable dans les conditions normales.  
 Matières incompatibles: Tenir à l'écart des: Liquide inflammable, Matière comburante (agent oxydant), Corrosif Substances, Alcools.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Voir Rubrique: 1.2.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

- 8.1 Paramètres de contrôle**
- 8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail**

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque
méthyléthylcétone	78-93-3	200	600	300	900	INRS (ED 984), VLIEP, Sk
Formaldéhyde	50-00-0	0.5	-	1	-	INRS (ED 984)

Source: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984), Sk - Peut être absorbé à travers la peau., VLIEP : Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle

- 8.1.2 Valeur limite biologique** Non fixé.
- 8.1.3 PNECs et DNELs** Non fixé.
- 8.2 Contrôles de l'exposition**
- 8.2.1 Contrôles techniques appropriés** Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une ventilation adéquate. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.

**8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)**

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. maintenir une bonne hygiène industrielle. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. EN CAS d'exposition: En cas de contact avec la peau ou les yeux, rincer à l'eau douce.

Protection des yeux/du visage



Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection de la peau



**Protection des mains:**

Porter des gants imperméables (NE374). Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon la norme EN 374 Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

Matériaux appropriés: Caoutchouc butyle (Épaisseur minimale: 0.7mm), Caoutchouc nitrile (Épaisseur minimale: 0.4mm)

Protection respiratoire



**Protection de corps:**

Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié.

Dangers thermiques

Non applicable

**8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Propriétés physico-chimiques de la substance Methyl ethyl ketone

Aspect	Visqueux brun clair Liquide coloré
Odeur	Cétone Odeur
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	-86°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	82.3°C (Mélange)
Point d'éclair	-9 °C [Closed cup/Coupe fermée]
Taux d'Evaporation	1 (BuAc = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable - mélange liquide
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	LEL: 2.0 UEL: 10.0
Pression de vapeur	12.6 kPa at 25°C
Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Densité relative	0.81 g/cm³ (H2O = 1)
Solubilité(s)	>10% (De l'eau)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	0.3 log Pow (40 °C)
Température d'auto-inflammabilité	404 °C
Température de décomposition	Non disponible.

Viscosité	2.038 mPa s (Viscosité dynamique) 25 °C
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2 **Autres informations** Teneur en composés organiques volatiles: 675 g/liter

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	<b>Réactivité</b>	Stable dans les conditions normales.
10.2	<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions normales.
10.3	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Liquide et vapeurs très inflammables. La vapeur peut être invisible, plus lourde que l'air et peut se répandre au ras du sol. Peut former un mélange explosif avec l'air, particulièrement dans un espace clos.
10.4	<b>Conditions à éviter</b>	Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.
10.5	<b>Matières incompatibles</b>	Liquide inflammable, Matière comburante (agent oxydant), Corrosif Substances, Alcools, Forte Acides et Alcalis.
10.6	<b>Produit(s) de décomposition dangereux</b>	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone.

## SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1	<b>Informations sur les effets toxicologiques</b>	Toutes les données issues d'enregistrements réalisés auprès de l'ECHA pour les substances mentionnées.
	<b>Toxicité aiguë - Ingestion</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
	Formaldéhyde:	Classification harmonisée Résultat du test: LD50 (oral,rat) mg/kg: 330 – 650 (95% CL) (OECD 401)
	<b>Toxicité aiguë - Inhalation</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 >20.0 mg/l.
	Formaldéhyde:	Classification harmonisée Résultat du test: LC50 (Inhalation, (rat)) ppm: <463 (OECD 403)
	<b>Toxicité aiguë - Contact avec la Peau</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
	Formaldéhyde:	Classification harmonisée Résultat du test: LD50 (peau,lapin) mg/kg: 270 (Bandman A.L. et al, 1989)
	<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
	Méthyléthylcétone:	Un contact prolongé avec la peau résultera en un dégraissage de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite. (Smith R & Mayers MR, 1944)
	Formaldéhyde:	Résultat du test: Corrosif (OECD 404)
	<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Eye Irrit. 2; Provoque une sévère irritation des yeux.
	Méthyléthylcétone:	Résultat du test: Irritant pour les yeux. (OECD 405)
	<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Peut produire une réaction allergique chez les personnes déjà sensibilisées.
	Formaldéhyde:	Résultat du test: Sensibilisant (OECD 429)
	<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Formaldéhyde:	Résultat du test: Mutagène ( <i>Etude de lésion et de réparation de l'ADN in vitro</i> ) (Rosado, I.V. et al, 2011)
	<b>Cancérogénicité</b>	Carc. 1B; Peut causer le cancer.
	Formaldéhyde:	Résultat du test: Effets locaux, L'estomac (rat), Chronique oral l'exposition. NOAEC 10 mg/kg p.c. /jour (Tobe M et al, 1989)
	<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles –</b>	STOT SE 3; Peut provoquer somnolence et des vertiges.

**exposition unique**

Méthyléthylcétone:

Rats à tous les niveaux de dose: anomalies de la démarche et / ou de la posture. Des groupes de doses plus élevées, certains rats étaient comateux ou prostrés quelques heures après l'administration, certains animaux étant inconscients pendant 24 heures.(OECD 423)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2 Autres informations**

Rien de connu.

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1 Toxicité**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Estimation Mélange CL50 >100 mg/l (Poissons)

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Facilement biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Le produit devrait être très mobile dans le sol. De l'eau Soluble.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas classé comme PBT ou vPvB.

**12.6 Autres effets néfastes**

Rien de connu.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation.

**13.2 Autres informations**

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

	<b>ADR/RID</b>	<b>IMDG</b>	<b>IATA/ICAO</b>
<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN 1193	UN 1193	UN 1193
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	MÉTHYLÉTHYL CÉTONE (METHYL ETHYL KETONE)	MÉTHYLÉTHYL CÉTONE (METHYL ETHYL KETONE)	MÉTHYLÉTHYL CÉTONE (METHYL ETHYL KETONE)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	3	3	3
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	II	II	II
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non classé	Non classé comme Polluant Marin.	Non classé
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Voir Rubrique: 2		
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC</b>	Non applicable		

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.1.1 Règlements de l'UE**

Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

CoRAP évaluation des substances

Formaldéhyde: Paragraphe 28: Restriction d'approvisionnement pour le grand public des substances et mélanges classés Carc 1A ou 1B.

Methyl ethyl ketone: Substance identifié pour l'évaluation en 2017 2018

Formaldéhyde: Substance évaluée en 2013; l'Etat Membre en charge de cette évaluation a proposé de demander aux déclarants de fournir des informations complémentaires.

**15.1.2 Règlements nationaux**

15.2 Allemagne  
Évaluation de la sécurité chimique

Classe de danger pour l'eau 1  
Une évaluation de la sécurité chimique conformément à REACH n'est pas nécessaire.

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Sections contenant des révisions ou mises à jour:** Classification de la substance / du mélange est mise à jour Nouveau format de la réglementation SDS 2015/830, toutes les sections ont été mises à jour pour inclure de nouvelles informations. Veuillez examiner les FDS avec précaution.

**References:**

Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification(s) harmonisée(s) pour Méthyléthylcétone (CAS No. 78-93-3) et Formaldéhyde (CAS No. 50-00-0). Enregistrement(s) ECHA pré-existant Méthyléthylcétone (CAS No. 78-93-3) et Formaldéhyde (CAS No. 50-00-0).

**Références bibliographiques:**

1. Smith R & Mayers MR, 1944, Study of poisoning and fire hazards of butanone and acetone, Industrial Hygiene: 23, 174-176
2. "Vrednie chemichescie veshstva, galogen I kislород sodergashie organicheskie soedinenia". (Hazardous substances. Galogen and oxygen containing substances), Bandman A.L. et al., Chimia, 1994. -,336,1984
3. Rosado, I.V. et al, 2011, Formaldéhyde catabolism is essential in cells deficient for the Fanconi anemia DNA repair pathway, Nature Struc. & Mol. Bio. 18 (12): 1432-1434
4. Tobe M, Naito K, Kurokawa Y, 1989, Chronic toxicity study on formaldéhyde administered orally to rats, Toxicology 56: 79-86

Classification UE: Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830.

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Point d'Eclair (°C) [Closed cup/Coupe fermée] / Point/Intervalle d'ébullition (°C) Résultat du test
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
STOT SE 3; H336	Calcul du seuil
Carc. 1B; H350	Calcul du seuil
EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	Calcul du seuil
EUH208: Contient: Formaldéhyde. Peut déclencher une réaction allergique.	Calcul du seuil

**LÉGENDE**

LTEL: Limite d'exposition prolongée  
DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)  
PBT: PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

STEL: Limite d'exposition (15 min)  
PNEC: Concentration prévisible sans effet (PNEC)  
vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

**Classification des dangers / Code de classification:**

Flam. Liq. 2; Liquide Inflammable, Catégorie 2  
Acute Tox. 3; Toxicité aiguë, Catégorie 3  
Acute Tox. 3; Toxicité aiguë, Catégorie 3  
Skin Corr. 1B; Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1B  
Skin Irrit. 2; Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2  
Skin Sens. 1; La peau Sensibilisation, Catégorie 1  
Eye Irrit. 2; L'oeil Irritation, Catégorie 2  
Acute Tox. 3; Toxicité aiguë, Catégorie 3  
STOT SE 3; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3  
STOT SE 3; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3  
Muta 2; Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2  
Carc. 1B; Cancérogénicité, Catégorie 1B  
EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
EUH208: Contient: (nom de la substance sensibilisante) Peut déclencher une réaction allergique.

**Mention(s) de Danger**

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.  
H301: Toxique en cas d'ingestion.  
H311: Toxique par contact cutané.  
H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H315: Provoque une irritation cutanée.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H331: Toxique par inhalation.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
  
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
  
H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
H350: Peut provoquer le cancer.

## Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.